

## Grand débat national – Démocratie et citoyenneté

Lundi 18 février – 19h30/22h – Salle Maryse-Bastie - Romainville

Compte-rendu du quatrième débat organisé à Romainville, sur le thème de la démocratie et de la citoyenneté

Le maire introduit le débat en précisant que les questions de laïcité (« car la laïcité ne se révisé pas ») et d'immigration ne seront pas débattues ce soir. Concernant le débat sur la citoyenneté, des questions peuvent légitimement se poser face à la faible présence de citoyen·ne·s ce soir.

- Mohamed : « *Qui organise le débat ?* »
- Maire : « *Il y avait la possibilité de faire appel à un commissaire enquêteur. Ce soir nous aurions dû avoir Joël, qui a fait le médiateur sur deux autres débats mais il a eu un empêchement de dernière minute. La Ville a créé les conditions pour organiser les débats.* »
- Mohamed : « *S'il y a peu de personne, peut-être que c'est lié à l'organisation. Surtout je trouve que le thème est mal choisi vu les contentieux que nous avons avec la Municipalité. Il n'existe aucune concertation sur la ville donc c'est ridicule de faire un débat sur la participation citoyenne.* »
- Maire : « *Il s'agit d'un débat national avec des thèmes proposés au niveau national. Nous avons mis à disposition des salles pour les personnes qui souhaitaient organiser des débats. Des comptes rendus seront rédigés à la suite de ces débats et envoyés à la mission du grand débat national.* »
- Asma : « *Je rappelle que l'organisation de ces débats était une inconnue. Le premier débat du 29 janvier a permis de faire émerger des thèmes. Ces thèmes ne sont pas choisis par la Municipalité.* »
- Mohamed : « *Les citoyens ont le droit de faire des réunions publiques et la mairie doit mettre à disposition des salles* ». Le Maire rappelle que toutes les demandes de salle, quand elles sont disponibles, sont accordées.
- Eren : « *J'ai souhaité organiser un débat sur la justice et la Ville a mis à disposition l'auditorium de la médiathèque et une personne du cabinet était présente pour rédiger le compte-rendu. La Ville a parfaitement joué son rôle dans l'organisation des débats.* »
- Un Romainvillois : « *La question de la démocratie est au cœur du débat, il est donc nécessaire de définir la démocratie. C'est une question large, une question d'actualité, nous sommes là grâce ou à cause des gilets jaunes. La notion de démocratie se trouve dans les textes fondateurs. L'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen indique « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. [...] ». Le citoyen peut donc s'exprimer directement ou via ses représentants. L'article 21 de la Déclaration universelle des*

*droits de l'Homme indique : « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. » En France ces deux formes existent. Le Parlement et le référendum. Il y a même le **référendum d'initiative partagé (RIP)** qui porte mal son nom car il est à l'initiative des parlementaires et ensuite approuvé ou non par le peuple.*

*Il faut se poser la question du **référendum d'initiative citoyenne (RIC)** qui serait au cœur de la démocratie et de la citoyenneté. Mais deux questions se posent. Sur quels domaines pourrait porter le RIC ? La loi ? Les traités ? (En 2005 le peuple avait voté par référendum contre le traité établissant une constitution pour l'Europe, mais les parlementaires l'ont adopté par la suite en 2007) Le domaine constitutionnel ? Le domaine révocatoire ? (Exemple dans les sociétés, le président d'un Conseil d'administration est révocable).*

*La deuxième question est le seuil pour déclencher ce RIC : 1% du corps électoral, 2% ? Un seuil différent selon le domaine ? Et quel seuil pour l'adoption du texte ? (Quand il y a une révision constitutionnelle il faut la majorité des 3/5 du Parlement, faut-il la même chose pour ce RIC ? Le RIC est une forme de contre-pouvoir ou réappropriation du pouvoir. Le mot démocratie tient ses origines du grec : *dēmokratia*, formé de *dēmos* « peuple » et de *kratos* « pouvoir ». »*

- *« De Gaulle avait fait un référendum sur la régionalisation qu'il a perdu. Or les régions se sont faites quand même comme l'adoption du traité constitutionnel européen. On élit des représentants et après on est spectateur. Le Maire de Paris est élu sans forcément avoir besoin de la majorité en voix. Il y a aussi un problème quand le président d'un Etablissement public territorial s'oppose à un maire (le deuxième est élu directement par le peuple, pas le premier) ».*
- *« Pour le traité constitutionnel, on s'est fait avoir mais le programme de Sarkozy avait annoncé qu'il le referait voter par le parlement. »*
- *« Le référendum local existe et à partir d'un certain nombre de voix, le maire doit faire un référendum. On a déjà sollicité un référendum pour Gagarine mais on a eu une fin de non-recevoir. Devant l'incapacité d'avoir un referendum local pourquoi parler du RIC ? »*
- *« Le référendum local est aujourd'hui consultatif. L'exemple de Notre Dame des Landes le prouve. »*
- *« Il s'agit justement d'un mauvais exemple car le referendum doit tenir compte de l'avis du citoyen. »*
- *« Il faut bien utiliser les termes qui sont utilisés et surtout il faut s'écouter car l'écoute c'est le respect de la démocratie. Nous sommes dans un débat organisé par le Président de la République, dans un cadre national et donc ce débat n'a rien à voir avec le système local et le système européen. Ce n'est pas un débat sur la démocratie européenne. Le référendum de 2005 a été mal organisé car chaque pays a adopté différemment la constitution européenne (voie parlementaire ou voie référendaire). Surtout le référendum n'a pas la même valeur dans les pays (en Espagne il est consultatif). Concernant le RIC il y a les questions d'organisation : quel est le seuil ? 10% ? Le problème de la démocratie c'est un problème d'organisation. »*
- *« Le RIP est une grosse escroquerie car il est beaucoup trop contraignant pour être mis en œuvre (1/5 des parlementaires, 10% du corps électoral soit 4,5 millions de citoyens). Sur le RIC je me pose des questions. Nous avons acquis des droits sociétaux comme IVG, l'abolition de*

*la peine de mort, le mariage pour tous. Ça serait dangereux d'ouvrir le RIC sur tous ces thèmes ou alors il faudrait se prémunir en inscrivant ces grands sujets dans la Constitution. »*

- *« La démocratie c'est le pouvoir de s'exprimer. Pour le domaine du RIC, il faudrait se limiter au domaine de la loi et pas à la Constitution (mais cela ne résoudrait pas la question du mariage pour tous qui est une loi). Il existe de nombreux exemples internationaux où est appliqué le RIC : Italie, Suisse, des états américains comme la Californie. Le RIC existe pour la loi, la constitution et dans le domaine révocatoire. La peine de mort a été abolie en Suisse ou dans l'Oregon par un RIC. L'Irlande en 2018 a légalisé le mariage pour tous et l'avortement par un RIC. Il ne faut pas se méfier de ses concitoyens. »*
- *Romainvilloise d'origine italienne « J'ai grandi à côté de la suisse et en Suisse on ne peut pas construire des mosquées car il y a eu un référendum là-dessus. »*
- *« Pourquoi on devrait avoir peur des débats. On peut convaincre par la discussion du bien-fondé des choses. Ce n'est pas dit que la majorité des citoyens va voter pour la peine de mort, contre IVG, contre le mariage pour tous... il ne faut pas avoir peur. »*
- *Un Romainvillois cite Jacques de Bourbon Busset : « Le moins mauvais système politique est celui qui permet aux citoyens de choisir l'oligarchie qui les gouvernera. On l'appelle généralement la démocratie. » Pour moi la démocratie ce n'est pas uniquement les représentants. »*
- *Un autre Romainvillois cite André Laignel : « Vous avez juridiquement tort, parce que vous êtes politiquement minoritaire. »*
- *« L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » donc le RIC ne pourrait pas se prononcer sur la peine de mort. Ce n'est pas parce qu'on enlève des sujets que ce n'est plus une démocratie. Si nous faisons le RIC et s'il y a besoin de signatures pour déposer un projet de loi il faut s'assurer que les gens votent aux élections. »*
- *« Concernant le vote, faut-il prendre en compte le vote blanc ? »*
- *« Je souhaite revenir sur l'oligarchie qui est le problème d'organisation des institutions dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> République. Le problème du quinquennat c'est l'élection des députés après l'élection du Président. S'il y avait une différence de durée du mandat cela permettrait de redonner de la démocratie. La séparation des pouvoirs aujourd'hui est loin d'être respectée. Je souhaite que le vote blanc soit pris en compte mais s'il y a une majorité de vote blanc que fait-on ? »*
- *« Il faudrait conditionner la participation au RIC d'avoir participé préalablement à des élections. Je connais des gens qui ne votent pas car ils ne se sentent pas représentés par les candidats ; par contre ils pourraient se déplacer pour répondre à des questions. »*
- *« Le vote n'est pas un devoir mais c'est un droit. C'est de la responsabilité des personnes qui se présentent de convaincre les gens d'aller voter. »*

- Un Romainvillois rappelle que le vote blanc ne rentre pas dans les suffrages exprimés.
- « *Le quinquennat et l'inversion des élections législatives/présidentielles est une asphyxie de la démocratie. Nous ne sommes plus dans un régime parlementaire mais dans un régime présidentiel.* »
- « *Le vote blanc, l'abstention, le vote pour les extrêmes montrent qu'il y a une maladie de la démocratie. Beaucoup de gens ne vont pas voter ou votent pour un parti extrême car c'est un vote contestataire. Ça montre un désintérêt pour la démocratie. Le RIC permettrait de ré intéresser les gens à la chose publique avec la possibilité de saisir d'un sujet. Les mouvements contestataires s'inscrivent en dehors du cadre institutionnel (nuit debout, gilets jaunes...), le RIC permettrait de ré intéresser.* »
- « *Le vote contestataire est un problème, le populisme est un problème.* »
- « *Il y a différentes manières de voter : par conviction, on s'abstient car déçu de la politique, par un vote contestataire, par un vote clientéliste. Lors d'un referendum, s'il y a des indécis, c'est en parlant et en débattant qu'on peut convaincre les gens.* »
- « *Le vote blanc, s'il est comptabilisé et pris en compte, cela permettrait peut-être d'être plus cohérent. Les gens voteront plus si le vote blanc est comptabilisé. Il faut le comptabiliser et qu'il ait un poids. Mais le problème survient s'il y a trop de vote blanc et le risque de ne plus avoir de représentants.* »
- « *Pour éviter le vote blanc, il y a les débats pendant les campagnes avant les élections et cela permet de convaincre les gens.* »
- « *Mais qui fera le débat, qui proposera les sujets, le référendum des fois sert juste à dire non au gouvernement en place.* »
- « *Je souhaite parler de l'organisation du Parlement. A mon sens le Sénat ne sert à rien car c'est toujours l'Assemblée nationale qui a le dernier mot. Je suis pour la suppression du Sénat. Les élections législatives doivent être faites en même temps que l'élection présidentielle mais avec un mandat des députés de moitié et donc des élections à mi-mandat (comme aux Etats-Unis).* »
- « *Je ne partage pas l'idée de supprimer le Sénat. Le « nouveau monde » a apporté plein de nouveaux députés qui n'ont pas ou peu d'expérience. Le Sénat représente les collectivités donc il est utile. Des élections à mi-mandat pourrait répondre au RIC révocatoire.* »
- « *La démocratie a besoin de stabilité sinon on reviendra à la 4<sup>ème</sup> République.* »
- « *La proportionnelle peut rendre compliqué le fait de former un gouvernement. Cela a un coût car pas de loi votée pendant la composition du gouvernement.* »
- « *Sur le RIC révocatoire, je souhaite qu'il soit appliqué si un élu change de parti en cours de mandat. Si un élu se présente à une élection sous une étiquette et qu'il change en cours de mandat il devrait se représenter. Soit on interdit aux élus de changer d'étiquette soit on les oblige à se représenter.* »

- Maire : « Ce que je regrette c'est d'entendre dire que les élus pourraient changer d'étiquette car c'est mieux payé en changeant de bord. Ceux qui changent d'étiquette doivent en rendre compte effectivement mais il ne faut pas stigmatiser les élus. Ce type de propos conduit à une défiance à l'égard des élus. »
- « L'antiparlementarisme est cultivé par l'extrême droite. Il y a eu février 1934 et est-ce que cela revient avec les gilets jaunes ? L'extrême droite a compris l'utilisation du désarroi et de la souffrance sociale et économique de la population. L'extrême droite a vu l'opportunité d'utiliser le mouvement des gilets jaunes à des fins politiques. Il faut arrêter de taper sur les élus. »
- « Il ne faut pas stigmatiser les gilets jaunes, tous ne sont pas d'extrême droite. Il faut combattre la souffrance pour faire baisser l'extrême droite. »
- « Il faudrait un référendum sur le RIC pour que les citoyens en prennent l'initiative. »
- « La pétition contre la taxe sur l'essence a permis de créer le mouvement des gilets jaunes. Avec cette pétition et ce mouvement on a eu un moratoire sur la fiscalité de l'essence. Avec les moyens d'aujourd'hui la démocratie peut s'exercer. »
- « Il s'agit d'une pétition en ligne. La dématérialisation doit être une possibilité mais pas une obligation. Le salaire des parlementaires est élevé mais ce qui me dérange ce sont leurs retraites. Le statut des parlementaires ne doit pas être débattu que par les parlementaires. »
- « J'indique que concernant les élus municipaux, ils ne peuvent cotiser à la retraite que depuis 2013. »
- « La démocratie, c'est le peuple qui décide pour lui-même donc le RIC permettrait au peuple de décider. Le RIC n'est pas une défiance envers les parlementaires car on a besoin de représentants mais pour certaines questions et pour redonner la voix aux citoyens, le RIC serait une solution pour intéresser davantage les gens qui ne sont pas toujours intéressés. »
- « La concomitance entre les élections législatives et présidentielles n'est pas bonne. »
- « La diminution du nombre de parlementaires serait une bonne chose. L'élite envisage une diminution avec en même temps avec une part de proportionnelle. Mais cela est contradictoire car si on réduit le nombre de parlementaire avec une dose de proportionnelle cela va être problématique. »
- « Il faut revoir la sociologie du Parlement en terme de catégories socioprofessionnelles car les parlementaires ne représentent pas le peuple. Si on diminue le nombre de parlementaires cela sera encore moins représentatif. Le RIC n'est pas la solution à tout. »
- Stéphane : « Le statut des élus doit être encadré. Il faudrait un statut de l'élu local pour vivifier la démocratie. C'est la situation de quelqu'un qui gagne 800€ par mois qui pose problème, pas le salaire d'un député. Le salaire d'un député n'est pas indécent quand il travaille. Ce salaire doit être valorisée car il arrête sa profession pour être à temps plein député. Je suis contre le

*cumul des mandats dans le temps. Concernant le mouvement des gilets jaunes ce n'est pas la pétition qui a permis le moratoire sur la fiscalité mais les manifestations. Manifestations qui ont malheureusement dégénéré et qui ont causé un coût humain très important (nombreux blessés). L'élu doit être une profession encadrée dans un laps de temps. »*

- *« Être élu ce n'est pas un métier. On ne parle pas de salaire mais d'indemnité pour un élu. »*
- *« Pourquoi ne pas fixer un salaire maximum pour les chefs d'entreprise ? »*
- *« Il faut une représentation de la nation dans l'Assemblée nationale. Les députés sont parfois déconnectés de ce qui se passe. Il faut remettre le travail au cœur de la société. »*
- *« Les salaires des élus doit être fort pour que le privé ne soit pas plus fort. »*

A la fin du débat, Madame le maire demande si d'autres débats sont nécessaires et si des personnes veulent organiser un débat sur un sujet qui n'aurait pas encore été abordé. Elle précise que la Ville peut mettre à disposition une salle pour organiser un débat.

### **Synthèse des idées et constats**

- Mise en place d'un Référendum d'initiative citoyenne (RIC) mais en définissant les contours (seuil/domaine...)
- Prise en compte du vote blanc avec son encadrement (exemple si une majorité de vote blanc).
- Revenir à un régime parlementaire en déconnectant les élections législatives des élections présidentielles